

Le 5 septembre 2017

Hausse de CSG et fin du RSI : la CSMF reste sur ses gardes

La CSMF a lu avec attention l'ensemble des mesures du « *programme du gouvernement en faveur des travailleurs indépendants* » présenté aujourd'hui par le Premier ministre.

Elle a averti le gouvernement à maintes reprises de la problématique des médecins libéraux et prend acte de l'annonce de « *la hausse de la prise en charge des cotisations au régime vieillesse de base pour les médecins conventionnés de secteur 1* », afin de compenser la hausse de CSG. Cette mesure devrait s'appliquer au travers d'avenants conventionnels et être effective dès 2018.

La CSMF sera toutefois attentive à ce que la hausse de CSG soit totalement compensée et que l'ensemble des médecins libéraux de secteur 1 ne soient en aucune façon pénalisés, par rapport aux autres catégories socio-professionnelles.

Par ailleurs, la disparition du RSI ne doit pas entraîner une augmentation des charges pour les médecins de secteur 2, ce qui pénaliserait inmanquablement les patients de ces médecins. L'absence des autres professionnels de santé libéraux dans les mesures annoncées inquiète la CSMF à l'heure du travail et de la coopération interprofessionnels qui doivent se développer.

La CSMF veillera particulièrement aux modalités de mise en œuvre de ces réformes pour que l'équité, entre médecins libéraux et salariés, et entre tous les médecins libéraux, soit respectée.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal

01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08

com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et l'UMESPE (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.